

**ASSOCIATION ROYALE DES MARCHES
FOLKLORIQUES
DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**

ASBL – RPM Dinant – 1004.339.978

www.armfesm.be



Déclaration de sortie et Sabam.

*Guide pratique pour faire la
déclaration auprès de
l'ARMFESM.*

Version 1.1 – 05/04/2024



Quel formulaire utiliser?

ASBL Association Royale des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse

RPM Dinant - Numéro d'entreprise: 1004.339.978 - Siège social : Rue St-Gangulphe, 2 B-5620 Florennes

DECLARATION DE SORTIE / FORMULAIRE ASSURANCE – SABAM

→ A renvoyer 7 jours avant la sortie ←

Compagnie : N° ARMFESM :

Sortie principale du :/...../..... (*)

Sortie supplémentaire du :/...../..... (*)

(toute sortie autre que le week-end de la Marche – un formulaire par sortie)

Assurance : Nombre de Marcheurs à assurer :

Sabam : Engagement d'une société de musique : oui / non (*)

Si oui, Nom de la société :

Nombre de jours :

Montant total du caché payé :

Ce montant comprend :

- La prestation proprement dite pour la somme de :
- La participation aux frais de costumes pour la somme de :
- Les frais de boissons et/ou collations pour la somme de :

Décompte à payer à l'ARMFESM :

Assurance – nombre de Marcheurs (repris ci-dessus) : X 0,20€ =

Eventuellement encore dû à l'Association (cotisations, abonnements) :

TOTAL :

Nous payons cette somme - au Trésorier (*)

- sur le compte BE74 2600 0593 0207 (*)

En cas d'absence ou de nombre insuffisant d'abonnement(s) à la revue « Le Marcheur » (minimum 80% du nombre de Marcheurs à assurer), notre Compagnie s'engage à payer la totalité ou la différence de prime d'assurance.

Date :/...../.....

Nom et signature du délégué :

(*) : Barrer la mention inutile – 1 formulaire par sortie

Double du formulaire renvoyé au siège social (Rue St-Gangulphe, 2 – 5620 Florennes) par la poste ou par mail (declaration.sortie@armfesm.be), le

Original à garder dans vos archives - version digitale sur www.armfesm.be/documents

Où obtenir le formulaire?

- Celui-ci est transmis annuellement par nos soins chez la personne que vous avez renseignée en qualité de délégué principal de votre société.
- Ce formulaire peut être photocopié.
- Il est également possible de télécharger celui-ci sur:
 - www.armfesm.be/documents

Soyez Vigilant !

Cette déclaration est indispensable afin de permettre une éventuelle intervention de l'assurance en matière de responsabilité civile de votre société.

Pour être assuré individuellement, le Marcheur doit également être abonné à la revue « Le Marcheur »

Evitez les soucis avec la SABAM.

Si vous engagez une phalange musicale, cette déclaration, bien complétée, permet à l'**ARMFESM asbl** de payer, au plus juste et pour vous les droits d'auteurs.

Attention

Envoyez **UN**
formulaire par sortie !

Comment envoyer la déclaration?

- De préférence par email à declaration.sortie@armfesm.be
- Autre solution par courrier postal adressé au siège social de l'ARMFESM asbl

Quand ?

La déclaration doit parvenir à l'ARMFESM **sept (7) jours ouvrables avant la sortie.**

Pour quelle sortie?

- Chaque fois que le drapeau de votre compagnie est de sortie.
 - Exemple:
 - Cassage du verre
 - Sortie préliminaire à la Marche
 - La Marche
 - Déplacement (invitation par une autre compagnie à une festivité)
 - Contrat de sortie (au sein de la CEE uniquement)

Comment bien remplir la déclaration?

- Le formulaire comporte 3 parties,
 - La déclaration de sortie.
 - Les renseignements si vous engagez une phalange musicale.
 - Le détail financier à régler.

La déclaration de sortie

(partie supérieure du document)

ASBL Association Royale des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse
RPM Dinant - Numéro d'entreprise: 1004.339.978 - Siège social : Rue St-Gangulphe, 2 B-5620 Florennes

DECLARATION DE SORTIE / FORMULAIRE ASSURANCE – SABAM

→ A renvoyer 7 jours avant la sortie ←

Compagnie : N° ARMFESM :

Sortie principale du :/...../..... (*)

Sortie supplémentaire du :/...../..... (*)

(toute sortie autre que le week-end de la Marche – un formulaire par sortie)

Assurance : Nombre de Marcheurs à assurer :

- Doit mentionner les coordonnées de votre société.
- Le type de sortie.
- Le nombre de Marcheurs à assurer.

Quel est le nombre de marcheurs à déclarer?

- Le total de **TOUTES** les personnes se trouvant dans les rangs.
- Ce total sera diminué du nombre :
 - De Tambours et fifre(s)
 - Des membres de la phalange musicale
 - Des enfants et jeunes de moins de 18 ans dont un des parents évolue dans la compagnie.

Soyez vigilant dans le nombre déclaré !!

- Le personnel de la compagnie d'assurance, le courtier et ses employés, ainsi que notre conseil d'administration sont mandatés pour effectuer des comptages afin de détecter les discordances flagrantes entre la déclaration de sortie et l'effectif présent dans les rangs.
- Toutes discordances effectives entraîne une régularisation d'office avec pénalités éventuelles.

Renseignements musicaux

(partie centrale du document)

Sabam : Engagement d'une société de musique : oui / non (*)

Si oui, Nom de la société :

Nombre de jours :

Montant total du caché payé :

Ce montant comprend :

- La prestation proprement dite pour la somme de :
- La participation aux frais de costumes pour la somme de :
- Les frais de boissons et/ou collations pour la somme de :

- Cette partie reprend:
 - Le nom de la phalange musicale engagée.
 - Le nombre de jour de l'engagement.
 - Le coût de la prestation.
 - Soyez très précis sur les montants renseignés

Bien détailler les divers montants

- Pourquoi ?
 - La Sabam n'est due que pour la partie musicale.
 - Les prix des uniformes, repas, boissons, frais de déplacement... doivent être scindés

Afin de payer le juste prix

Le détail financier

Décompte à payer à l'ARMFESM :

Assurance – nombre de Marcheurs (repris ci-dessus) : X 0,20€ =

Eventuellement encore dû à l'Association (cotisations, abonnements) :

TOTAL:

Nous payons cette somme - au Trésorier ()*

- sur le compte BE74 2600 0593 0207 ()*

En cas d'absence ou de nombre insuffisant d'abonnement(s) à la revue « Le Marcheur » (minimum 80% du nombre de Marcheurs à assurer), notre Compagnie s'engage à payer la totalité ou la différence de prime d'assurance.

Date : ____/____/____

Nom et signature du délégué :

(*) : Barrer la mention inutile – 1 formulaire par sortie

Comment payer ?

- C'est simple: 0,20€ par Marcheur déclaré.
- Un seul numéro de compte.

BE74 2600 0593 0207

- Utilisez une communication claire et non équivoque:
« Sortie du *** - Compagnie n° *** - xxx Marcheurs. »



**ASSOCIATION ROYALE DES MARCHES
FOLKLORIQUES
DE L'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE**

ASBL – RPM Dinant – 1004.339.978

www.armfesm.be